

MOUVEMENT 2009

Non à l'arbitraire !

Respect des droits de tous et de chacun !

Nous, enseignants soussignés, exigeons :

- le retrait de la Note ministérielle n° 2008-150 du 29 octobre 2008 qui remet en cause les règles et les barèmes départementaux et les prérogatives de nos élus en CAPD, et permet des nominations à titre définitif, à l'aveugle, sur zones géographiques et autres postes de « titulaires de ville »...
- le rétablissement d'un barème clair et égalitaire avec l'Ancienneté Générale de Service (AGS) comme élément essentiel, donc le retrait des points par corps et échelon et l'abandon de l'augmentation des points « stabilité » et bonifications diverses, qui lèsent les collègues à titre provisoire et/ou opposent les collègues entre eux
- le rétablissement de la publication des postes susceptibles d'être vacants
- l'augmentation du nombre de vœux possibles, l'abandon des « zones géographiques élargies », retour à la possibilité des vœux globaux sur le modèle antérieur, sans obligation et sans bonification.
- le contrôle a priori, à chacune des phases du mouvement, de toutes les opérations de l'Administration par nos élus en CAPD.

NOM-Prénom	Signature	Ecole	Commune

A retourner aux délégués du personnel SNUDI-FO
13, rue de l'Académie – 13001 Marseille –
Fax : 04 91 33 55 62 - mail : contact@snudifo13.org